Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20170321-280217-2-DE
Date de télétransmission : 21/03/2017
Date de réception préfecture : 21/03/2017

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MUSEE PROMENADE MARLY-LE-ROI / LOUVECIENNES

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 28 février 2017

PUBLIE LE : 21 mars 2017

Délibération n°280217-2 : Rapport d'orientation budgétaire 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit février à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le vingt-deux février, s'est réuni au Musée Promenade à Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Philippe SCHWEITZER**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 28 FÉVRIER 2017

PRESENTS

LOUVECIENNES	Jean-Philippe SCHWEITZER, PRESIDENT Lydérick WATINE, DELEGUE TITULAIRE Philippe DELARUE, VICE-PRESIDENT
MARLY-LE-ROI	Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE Jean-François PERRAULT, VICE-PRESIDENT

ABSENTS EXCUSES

MARLY-LE-ROI	Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE

Nombre de communes	:	**2**
QUORUM	:	**5**
Délégués présents	:	**5**
Délégués comptant pour le vote	:	**5**

MUSEE PROMENADE/ CS – 280217-2

Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20170321-280217-2-DE
Date de télétransmission : 21/03/2017
Date de réception préfecture : 21/03/2017

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107;

VU le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières ;

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

VU le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement ;

VU la circulaire ministérielle n° 15-029621- D en date du 30 novembre 2015 portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré,
à l'unanimité,

APPROUVE, le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2017 annexé à la présente délibération.

Fait à Marly-le-Roi, le 17 MARS 2017

Transmis en Préfecture et affiché le 21 MARS 2017

Pour Extrait Conforme

Jean-Philippe SCHWEITZER
Président du Syndicat Intercommunal

Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20170321-280217-2-DE
Date de télétransmission : 21/03/2017
Date de réception préfecture : 21/03/2017

musée Promenade

Rapport d'orientation budgétaire

2017

SI MUSEE PROMENADE-CS/280217

Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20170321-280217-2-DE
Date de télétransmission : 21/03/2017
Date de réception préfecture : 21/03/2017

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

La procédure budgétaire a été modifiée par la loi du 7 août 2015 dite Loi NOTRe[1] et ses décrets d'application[2]. Le débat d'orientation budgétaire qui n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, doit dorénavant faire obligatoirement l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui doit être voté par le Comité. Ce rapport doit également être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois suivant son adoption comme pour tout autre document budgétaire (L.2313-1 CGCT) et doit être transmis aux communes membres de l'EPCI (L5211-36 CGCT).

Quant au fond, les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, les informations sur la structure (annexe n°1), la gestion de la dette, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L5211-36 et L2312-1 CGCT). Hormis les informations sur la structure, ces dernières informations n'ont pas lieu d'être dans la cadre du Syndicat du Musée Promenade.

Dans l'attente des dernières écritures de l'exercice 2016, l'excédent cumulé de fonctionnement de l'exercice s'élèverait à 450k€, alors qu'il s'établissait à 398 k€ en 2015. La hausse de cet excédent est notamment due à la non réalisation des crédits inscrits en dépenses imprévues au budget de 2016. L'optimisation de la gestion du syndicat a également participé à la constitution de cet excédent.

En investissement, l'excédent cumulé de l'exercice 2016 s'élèverait à 70 k€ (au lieu de 78 k€ en 2015). Cet excédent diminue du fait de l'utilisation d'une partie de l'excédent, entre autre pour acquérir la « commode tombeau » de l'époque de Louis XV pour 19 k€.

Dans le cadre du sinistre survenu en octobre 2016, le Syndicat Musée Promenade a évalué les différentes pertes auxquelles il a été confronté, afin d'estimer un montant d'indemnisation à inscrire au budget 2017 dans l'attente de l'accord définitif à intervenir entre le Syndicat, la SEOP et son assureur.

En partant de ces estimations le Syndicat peut espérer, dans l'hypothèse la plus pessimiste, recevoir une prise en charge de 220 k€ de la part de l'assureur, ce qui ne couvrira pas l'ensemble des dépenses. Pour des raisons comptables cette recette exceptionnelle est affectée en totalité en recette de fonctionnement et fera l'objet, pour partie, d'un virement vers la section d'investissement permettant de couvrir les dépenses de cette section générées par le sinistre.

Cette indemnisation sera utilisée d'une part pour couvrir les travaux et achats d'investissement et d'autre part pour les dépenses nécessaires en fonctionnement (notamment le remboursement d'une partie de la masse salariale).

Le montant de l'indemnisation sera ventilé de la façon suivante :

---

[1] LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

[2] Décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières
Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire
Décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement prévus par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20170321-20217-2-DE
Date de télétransmission : 21/03/2017
Date de réception préfecture : 21/03/2017

- Dépenses de fonctionnement aux chapitres 011 et 012 pour un montant de 71 k€ ;
- Dépenses d'investissement aux chapitres 21 et 23 pour un montant de 149 k€.

Or, les dépenses relatives au sinistre sont estimées à 71 k€ en fonctionnement et 194 k€ en investissement. Il reste donc à charge du Syndicat 45 k€ qui seront couverts par une partie de l'excédent d'investissement d'un montant de 70 k€.

De plus, il est envisagé 295 k€ de dépenses d'investissement qui comprendront, entre autres, des travaux de transformation du Musée. Ces derniers feront suite à une réflexion concernant la transformation et le réaménagement du Musée, ce qui pourrait entraîner des travaux estimés à 200 k€. Dans le cadre de ces travaux et ceux de rénovation, un architecte scénographe sera choisi pour un coût estimé à 40 k€ TTC.

Ces dépenses (295 k€) seront couvertes d'une part par un virement de la section de fonctionnement, pour un montant de 248 k€, d'autre part par 22 k€ de recettes diverses d'investissement, le complément se fera par les 25 k€ restant de l'excédent d'investissement de 70 k€.

Afin que la section d'investissement soit équilibrée un virement de la section de fonctionnement pour un montant estimé à 397 k€ devra être fait.

Le Syndicat peut envisager, sur la base des estimations ci-dessus, un excédent de fonctionnement cumulé estimé à 164 k€ fin 2017.

Il est proposé au Comité de procéder à une reprise anticipée des résultats et de débattre des orientations budgétaires suivantes :

I. Section de Fonctionnement

La prévision de dépenses pour l'exercice 2017 s'élève à 873 k€. Les recettes quand à elles sont estimées à 587 k€. Afin de couvrir ce différentiel il est proposé de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016 (450 k€).

1) Les dépenses de fonctionnement

Dans le détail, les dépenses se répartissent comme suit :

a) Chapitre 011 - Charges à caractère général : 172 k€

Du fait de la reprise anticipée du résultat, est inscrit au budget une marge de dépenses diverses de 164k€. Par ailleurs, la prévision de dépenses s'élève à 172 k€ pour le budget 2017 contre 121 k€ en 2016, soit un hausse de 30%.

Le chapitre 011 représente 22% des dépenses totales. Les principaux postes de dépenses en hausse par rapport à 2016 sont les suivants :

- Diverses dépenses liées à des frais découlant du sinistre pour un montant estimé à 50 k€.
- Des frais d'étude pour un montant de 21 k€ concernant un assistant à maîtrise d'ouvrage qui procèdera à une étude relative aux orientations culturelles du

Accusé de réception en préfecture
078-257802181-20170321-280317-2-DE
Date de télétransmission : 21/03/2017
Date de réception préfecture : 21/03/2017

Musée. Cette étude s'inscrit dans la démarche du Syndicat d'identifier les orientations culturelles qu'il pourra prendre lors de la réouverture de l'établissement.

- Des frais de communications liés à la réouverture du Musée qui sont estimés à 15 k€.
- Le remboursement au Syndicat Intercommunal porteur de la quote-part de 5% au lieu de 3,5% en 2016, dans les frais généraux mutualisés, pour 7 k€, conformément à la convention de prestations de services signée entre les deux syndicats. Les frais d'affranchissement seront payés aux frais réel par le syndicat pour un montant de 2 k€ basé sur la consommation 2016.

b) Chapitre 012 - Charges de personnel : ***270k€***

Le chapitre 012 représente un montant de 270k€ qui augmente de 4,7% par rapport au BP 2016 (257 k€).

Cette augmentation est principalement due à plusieurs facteurs :

- L'augmentation du remboursement de la part de la masse salariale des services centraux pour un montant de 33 k€ du fait de la hausse de la quote-part du Syndicat qui passe de 3,5% en 2016 à 5% en 2017.
- La prise en charge d'une part d'un agent coordinateur d'équipement du Syndicat Piscine intervenant auprès du Musée pour un montant de 4 k€ des mois de février à juin.
- Le paiement de l'intervention d'une société de surveillance suite au sinistre pour un montant de 10 k€. Cette somme doit être prise en charge via dans le cadre du versement au Syndicat par l'assureur de la SEOP.

La partie du 012 attribuée à la masse salariale propre au Syndicat diminue quant à elle de 3,3% entre 2016 et 2017 du fait de la fermeture de l'établissement. Cette fermeture implique que le Musée n'emploie plus de vacataires. Les prévisions relatives à la masse salariale prévoient une réouverture du Musée au 1er novembre 2017.

Une part de la masse salariale devrait être prise en charge par le biais du remboursement de l'assureur pour un montant de 11 k€ correspondant à la demande de remboursement des charges salariales du personnel sans activité en raison du sinistre des mois de janvier à avril 2017.

c) Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : ***3 k€***

Les crédits dévolus aux indemnités des élus et leurs charges sociales devraient diminuer du fait du renoncement de ses indemnités de l'actuel Président.

d) Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : ***2 k€***

Elles sont constantes par rapport à 2016. Ces crédits sont inscrits en cas de besoin.

e) Chapitre 042 – Dotations aux amortissements : ***19 k€***

f) Chapitre 021 – Dépenses imprévues: ***10 k€***

g) Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : ***397 k€***

Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20170321-280217-2-DE
Date de télétransmission : 21/03/2017
Date de réception préfecture : 21/03/2017

2) les recettes de fonctionnement

Dans le détail les recettes se répartissent comme suit :

a) Chapitre 70 : Produits des services et ventes diverses : ***0 k€***

Les recettes propres du Musée ne peuvent être estimées en l'état actuel des connaissances. C'est pourquoi aucune recette propre n'est inscrite au budget 2017.

b) La participation des communes : ***364 k€***

La participation des communes reste constante par rapport à l'exercice 2016.

Le rapport d'orientation budgétaire est construit sur l'hypothèse du maintien des participations des adhérents au même niveau qu'en 2016.

c) Produits exceptionnels : ***220 k€***

Ces crédits estimés concernent la réparation que devrait recevoir le Syndicat suite au sinistre du mois d'octobre 2016.

d) Dons : ***3 k€***

e) Excédent de fonctionnement cumulé 2016 : ***450 k€***

II. Section d'Investissement

1) Les dépenses d'investissement

a) Chapitre 20 : ***2 k€***

Ces crédits sont inscrits afin que le Syndicat acquière de nouveaux logiciels informatiques (packs Windows).

b) Chapitre 21 : ***96 k€***

Il s'agit d'inscrire à ce chapitre des dépenses pour un montant de 96 k€ qui se décompose comme suit :

- Divers dépenses pour un montant estimé à 62 k€ relatifs aux dépenses découlant du sinistre de l'année 2016 ;
- L'achat de divers mobiliers et de matériels estimés à 30 k€ qui pourront être nécessaires dans le cadre de la réouverture du Musée ;
- Des achats pour le renouvellement de matériels de bureau et informatique pour un coût de 4 k€.

Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20170321-280217-2-DE
Date de télétransmission : 21/03/2017
Date de réception préfecture : 21/03/2017

c) Chapitre 23 : ***391 k€***

Le montant inscrit à ce chapitre augmente très fortement en passant de 69 k€ en 2016 à 391 k€ en 2017. Les dépenses prévues au budget 2017 sont les suivantes :

- Un montant estimé à 382,5 k€ qui se décompose comme suit :
  - Un montant total de travaux estimée à 332,5 k€ comprenant 132,5 k€ de travaux de rénovation faisant suite au sinistre et des travaux de transformation du Musée pour un montant estimé à 200 k€ ;
  - Dans le cadre de ces travaux, le Syndicat choisira un architecte scénographe dont le coût est estimé à 40 k€ pour l'ensemble des travaux précités ;
  - Une provision de 10 k€ est prévue pour des missions complémentaires, des diagnostics ou encore le contrôle technique liés aux travaux.
- L'aménagement du jardin pour la protection contre les eaux de ruissellement provenant de la forêt estimé à 8 k€ ;
- L'inscription d'une réserve de 0,5 k€ en cas de restauration d'œuvres d'art au cours de l'exercice.

AU TOTAL, les besoins en dépenses d'investissement pour l'exercice 2017 s'élèveraient à la somme de 489 k€

Afin d'inscrire ces crédits au budget 2017, il est proposé au Comité de construire le budget primitif en procédant à la reprise anticipée des résultats de 2016.

2) Les recettes d'investissement

a) Excédent cumulé d'investissement : **70 k€**

En procédant à la reprise anticipée des résultats, cet excédent d'investissement cumulé permettra de financer une partie, soit 65 k€, des dépenses d'investissement relatives au sinistre estimées à 194 k€.

b) *Les autres recettes d'investissement :* **22 k€**

Ces recettes concernant la recette générée par le FCTVA (3 k€) et l'amortissement des immobilisations (19 k€).

Enfin pour équilibrer la section d'investissement il conviendra de prévoir un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de **397 k€.**

AU TOTAL, les recettes d'investissement pour l'exercice 2017 s'élèveraient à la somme de 489 k€.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le rapport d'orientation budgétaire.

Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20170321-280217-2-DE
Date de télétransmission : 21/03/2017
Date de réception préfecture : 21/03/2017

MUSEE PROMENADE ROB 2017

Annexe n°1 à la délibération n° 28022017-2

Fiche d'information relative au Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade

1) Le Territoire du Syndicat

Le Syndicat intercommunal pour le Musée-Promenade est composé de deux communes :

- Marly-le-Roi,
- Louveciennes

La population totale des ces deux communes est de 24 135 habitants (population légale 2014 entrant en vigueur au 1er janvier 2017).

Le Musée-Promenade est labellisé Musée de France au titre de la loi de 2002.

Le syndicat Intercommunal est un Syndicat à Vocation Unique.

2) Les compétences du Syndicat

Le musée conserve, étudie et valorise, pour le public le plus large possible, ses collections constituées de 3 300 œuvres et objets. Celles-ci couvrent la période allant du XVIIe au XIXe siècle et se composent de peintures, de sculptures, d'objets d'arts décoratifs et d'arts graphiques. Le musée conserve en outre des objets archéologiques et des pièces techniques.

Le Syndicat intercommunal est propriétaire de la grande majorité des objets.
Le musée est aussi le dépositaire d'œuvres appartenant à d'autres collectivités territoriales ou provenant de collections nationales.

Le Musée-Promenade est implanté dans le parc de Marly, classé au titre des monuments historiques (première instance de classement 1880, puis complément en 1929, intégralement en 2009).
Il est construit au lieu-dit « La Grille royale », longé par la RN 184. L'accès se fait par le parc, propriété de l'Etat gérée par l'Etablissement public du château de Versailles. Le côté sud du jardin du musée jouxte une parcelle gérée par l'Office National des Forêts.

BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2017 - MUSEE PROMENADE - VERSION BOB

FONCTIONNEMENT

Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20170321-280217-2-DE
Date de télétransmission : 21/03/2017
Date de réception préfecture : 21/03/2017

DEPENSES						RECETTES					
Compte	Libellé	BP 2016	Budget 2016 (BP + DM)	CA 2016 provisoire	BOB 2017	Compte	Libellé	BP 2016	Budget 2016 (BP + DM)	CA 2016 provisoire	BOB 2017
60611	Eau et assainissement	400,00	400,00	119,65	200,00						
60612	Energie - électricité - EDF	14 000,00	14 000,00	14 154,89	10 000,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	300,00	300,00	373,50	500,00						
60623	Alimentation	750,00	750,00	821,09	400,00						
60624	Produits de traitement	50,00	50,00	69,93	50,00						
60628	Autres fournitures non stockées	1 450,00	2 000,00	493,08	700,00						
60631	Fournitures d'entretien	50,00	50,00	45,60	50,00						
60632	Fournitures de petit équipement	1 650,00	2 000,00	663,52	650,00	7062	Redevances et droits des services à	30 000,00	30 000,00	27 680,80	
60636	Vêtements de travail	500,00	500,00	0,00	750,00	7088	Autres produits d'activités annexes	13 000,00	13 000,00	22 288,53	
6064	Fournitures administratives	1 500,00	1 500,00	1 704,38	1 450,00						
6065	Livres,disques, cassettes (biblio, médiathèque)	5 000,00	6 000,00	5 651,83	6 000,00		Chapitre 70	43 000,00	43 000,00	49 969,33	0,00
6068	Autres matières et fournitures	7 800,00	8 200,00	4 949,68	26 350,00						
611	Prestations de services	0,00	0,00	1 952,00	3 500,00						
6132	Locations immobilières	400,00	400,00	0,00	400,00						
6135	Locations mobilières	1 750,00	1 750,00	1 747,48	2 940,00						
61521	Terrains				420,00	73111	Impositions directes	217 083,00	217 083,00	218 570,00	217 083,00
615221	Bâtiments	15 545,00	25 197,84	9 988,83	23 000,00	7318				1 915,00	
615232	Réseaux	3 000,00	3 000,00	3 178,69	2 000,00		Chapitre 73	217 083,00	217 083,00	220 485,00	217 083,00
61524	Bois et forêts	500,00	500,00	0,00	1 000,00						
61551	Matériel roulant	700,00	700,00	211,21	1 050,00	74718	Autres	-	-	4 000,00	-
61558	Autres biens mobiliers	500,00	500,00	6 402,65	500,00	74748	Participations des communes	146 917,00	146 917,00	146 917,68	146 917,00
6156	Maintenance	18 000,00	18 100,00	12 342,63	14 000,00	7476	CCAS et Caisse des Ecoles	-	-	2 625,00	2 625,00
6161	Primes d'assurances	5 000,00	5 000,00	4 037,02	5 000,00		Chapitre 74	146 917,00	146 917,00	153 542,68	149 542,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	21 120,00						
6182	Documentation générale et technique	600,00	600,00	433,92	400,00						
6184	Versement à des organismes de formation	1 500,00	4 000,00	0,00	1 000,00						
6188	Autres frais divers	100,00	283 555,56	38,40	164 203,41						
6225	Indemnités au comptable et au régisseur	250,00	250,00	229,93	250,00						
6226	Honoraires	2 500,00	2 500,00	2 940,00	0,00						
6228	Honoraires - divers	0,00	0,00	57,60	100,00						
6231	Annonces et insertions	0,00	3 000,00	0,00	6 000,00						
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	1 000,00	822,67	1 010,00						
6236	catalogues et imprimés	5 000,00	11 000,00	8 895,53	10 800,00						
6238	Divers relations publiques	0,00	0,00	6 478,80	8 000,00						
6241	Transports de biens	5 500,00	6 500,00	5 393,94	600,00						
6247	Transports collectifs	840,00	840,00	0,00	900,00						
6251	Voyages et déplacements	300,00	300,00	1 233,57	550,00						
6261	Frais d'affranchissement	900,00	1 800,00	1 578,62	2 060,00						
6262	Frais de télécommunications	4 000,00	4 000,00	4 456,61	3 000,00						
627	Services bancaires et assimilés	60,00	60,00	61,05	60,00						
6281	Concours divers - cotisations	0,00	0,00	601,53	610,00						
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 000,00	6 100,00	5 668,11	5 000,00						
62878	Remboursements de frais	4 000,00	4 000,00	5 168,87	7 000,00						
6288	Autres services extérieurs	10 000,00	17 100,00	8 518,08	2 100,00						
6358	Autre droits	0,00	2 000,00	0,00	100,00						
	Chapitre 011	120 785,00	439 303,40	121 384,73	335 778,41						
6218	Autre personnel extérieur	27 000,00	30 000,00	26 537,59	47 300,00						
6331	Versement de transport	2 500,00	2 500,00	2 581,00	2 350,00						
6332	Cotisation au FNAL	150,00	150,00	134,00	150,00						
6336	Cotisations CNFPT et CIG	2 500,00	2 500,00	2 299,29	2 200,00						
6338	Cotisation Solidarité Economie	200,00	200,00	317,00	350,00						
64111	Rémunération principale	58 300,00	58 300,00	64 940,68	66 500,00						
64112	Indemnité de résidence - SFT - NBI	2 800,00	2 800,00	2 834,37	2 900,00						
64118	Autres indemnités titulaires	24 000,00	26 450,00	23 486,79	20 300,00						
64131	Rémunérations non titulaires	59 000,00	62 000,00	67 691,87	59 000,00						
64138	Autres indemnités	14 000,00	14 000,00	3 241,25	3 500,00						
6451	Cotisations à l'URSSAF	30 700,00	30 700,00	31 957,00	29 500,00						
6453	Cotisations aux caisses de retraite	25 000,00	42 000,00	23 639,98	25 500,00						
6454	Cotisations aux ASSEDIC	4 700,00	4 700,00	4 455,00	3 900,00						
6455	Cotisation pour assurance du personnel	4 700,00	4 700,00	4 379,06	4 500,00						
6456	Versement au FNC du supplément familial	1 000,00	1 000,00	984,00	1 000,00						
6458	Cotisation aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	154,00	200,00	6419	*Remboursements maladie*	0,00	0,00	397,62	0,00
6475	Yvelines santé travail + pharmacie	600,00	600,00	580,09	600,00	6419	*Remboursements inter-syndicats*				
	Chapitre 012	257 150,00	282 600,00	260 144,67	269 750,00		Chapitre 013	0,00	0,00	397,62	0,00
6531	Indemnités des élus	2 250,00	2 250,00	2 665,86	1 400,00						
6533	cotisations retraite des élus	100,00	100,00	710,56	400,00						
6534	cotisations sécurité sociale des élus	500,00	1 500,00	0,00	0,00						
651	Redevances pour concessions, brevets,	0,00	0,00	766,00	800,00						
6544	Contributions aux organismes de regroupement	600,00	600,00	0,00	0,00						
6574	Subvention fonctionnement associations et	1 050,00	1 050,00	1 050,00	1 050,00						
	Chapitre 65	4 500,00	5 500,00	5 192,42	3 650,00						
6718	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 000,00	3 000,00	0,00	1 000,00	7713	Libéralités reçues		-	3 000,00	-
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 000,00	3 000,00	0,00	1 000,00	7718	Autres produits exceptionnels		-	3 072,19	-
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	300,00	0,00	7788	Produits exceptionnels		31 202,84	31 893,02	220 000,00
	Chapitre 67	2 000,00	6 000,00	300,00	2 000,00		Chapitre 77	0,00	31 202,84	37 965,21	220 000,00
6811	*Dotations aux amortissements*	*22 555,00*	*22 555,00*	*22 552,90*	*18 850,00*						
	Chapitre 042	*22 555,00*	*22 555,00*	*22 552,90*	*18 850,00*						
	Dépenses imprévues	*0,00*	*60 000,00*	*0,00*	*10 000,00*						
022	*Chapitre 022*	*0,00*	*60 000,00*	*0,00*	*10 000,00*						
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*20 500,00*	*0,00*	*396 601,59*						
	Chapitre 023	*0,00*	*20 500,00*	*0,00*	*396 601,59*						
	TOTAL GENERAL	407 000,00	836 658,40	409 876,52	1 036 625,00		TOTAL GENERAL	407 000,00	836 658,40	840 815,40	1 036 625,00

Les mouvements d'ordre figurent en italique

Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20170321-280217-2-DE
Date de télétransmission : 21/03/2017
Date de réception préfecture : 21/03/2017

BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2017 - MUSEE PROMENADE - VERSION ROB

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Comptes	Libellés	BP 2016 + DM	Reports	Budget 2016	CA 2016 prévisions	ROB 2017
	Chapitre 16	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2051 MCON	Concessions et droits similaires	17 800,00	1 734,20	19 534,20	404,40	1 500,00
	Chapitre 20	**17 800,00**	**1 734,20**	**19 534,20**	**404,40**	**1 500,00**
21318 MCON	Autres bâtiments publics	19 800,00		19 800,00	19 565,26	500,00
2135 MCON	Instal. Gen., agencements, aménagement des const.	26 347,00		26 347,00		0,00
2158 MCON	Autres installations, matériel et outillage tech.	-26 347,00	2 744,36	-23 602,64	1 336,97	11 500,00
2161 MCON	Œuvres et objet d'art	20 000,00		20 000,00	27 329,00	500,00
2181 MCON	Instal. Générales, agencements et aménagements divers			0,00		
2183 MCON	Matériel de bureau et informatique	800,00	0,00	800,00	0,00	6 250,00
2184	Mobilier	1 000,00	0,00	1 000,00	708,00	70 800,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 600,00	0,00	9 600,00	1 206,00	6 500,00
	Chapitre 21	**51 200,00**	**2 744,36**	**53 944,36**	**50 147,26**	**96 050,00**
2313	Constructions					352 500,00
	Travaux suite sinistre					*132 500,00*
	AMO travaux de rénovation suite sinistre					*40 000,00*
	Travaux de transformation du Musée					*200 000,00*
	Missions complémentaires, diagnostics, contrôle technique…					*10 000,00*
2315 MCON	Installations, matériel et outillage techniques	51 225,58		51 225,58		5 000,00
2316 MCON	Restauration des collections et œuvres d'art	18 000,00	1 212,00	19 212,00	17 316,00	500,00
	Chapitre 23	**69 225,58**	**1 212,00**	**70 437,58**	**17 316,00**	**361 000,00**
	TOTAL GENERAL	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

RECETTES

Comptes	Libellés	BP 2016 + DM	Reports	Budget 2016	CA 2016 prévisions	ROB 2017
001 MCON	Résultat d'investissement reporté	78 326,14		78 326,14	78 326,14	70 000,00
10222 MCON	FCTVA	7 535,00		7 535,00	7 535,00	3 150,00
10251 MCON	Dons et legs en capital	15 000,00		15 000,00	21 546,50	0,00
	Chapitre 10	**22 535,00**	**0,00**	**22 535,00**	**29 081,50**	**3 150,00**
1321 MCON	Etat et établissements nationaux			0,00	8 000,00	
1328 MCON	Autres			0,00		
	Chapitre 13	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 000,00**	**0,00**
28031 MCON	*Frais d'étude*	*80,00*		*80,00*	*80,00*	*0,00*
2805 MCON	*Concessions et droits similaires, brevets, licences*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
28051 MCON	*Concessions et droits similaires*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
28051 FIN	*Concessions et droits similaires*			*0,00*	*0,00*	*134,00*
281318 MCON	*Autres bâtiments publics*	*2 717,00*		*2 717,00*	*2 717,00*	*2 717,00*
28135 MCON	*Instal. générales, agencements, aménagements*	*6 452,00*		*6 452,00*	*6 451,20*	*6 033,00*
28158 MCON	*Autres installations, matériel et outillage tech.*	*2 139,00*		*2 139,00*	*2 138,76*	*1 765,00*
28161 MCON	*Instal.générales, agencements, aménagements*	*1 679,00*		*1 679,00*	*1 679,00*	*1 680,86*
28182 MCON	*Matériel de transport*	*1 210,00*		*1 210,00*	*1 210,00*	*1 210,00*
28183 MCON	*Matériel de bureau et matériel informatique*	*190,00*		*190,00*	*190,00*	*190,00*
28188 MCON	*Amortissement autres immobilisations*	*5 936,00*		*5 936,00*	*5 935,92*	*3 635,08*
28188 EXPO	*Amortissement autres immobilisations*	*1 091,00*		*1 091,00*	*1 090,20*	*843,00*
	Chapitre 040	***22 555,00***	***0,00***	***22 555,00***	***22 552,00***	***15 708,41***
	Chapitre 021 MCON	***20 500,00***		***20 500,00***	***0,00***	***396 601,59***
	TOTAL GENERAL	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Les mouvements d'ordre figurent en italique